

Compte rendu du Conseil Municipal du LUNDI 20 JUILLET 2020 à 18 heures

Séance à huis-clos

Séance du lundi 20 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Largentière, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. EMMANUEL Clément, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban, adjoints, Mme FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. PAUL André, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, M. SMADJA Jean Philippe et Mme VILLARD Milène.

Absents excusés : M. TOULOUSE Thierry et M. LACROIX Bernard

Procurations : M. TOULOUSE Thierry a donné procuration à Mme. ANJOLRAS Huguette, et M. LACROIX Bernard à M. EMMANUEL Clément.

Secrétaire de séance : Mme. MAIGRON Agnès.

OBJET : N° 2020-042 : ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE « PROJET CHATEAU » :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 août 2019, la commune a retenu le SDEA en qualité de mandataire pour les travaux liés à l'aménagement du château en campus hôtelier. L'avancement de l'opération impose la désignation du maître d'œuvre

Au vu des spécificités liées à l'ouvrage, bâtiment inscrit aux monuments historiques, à l'estimation de la prestation la procédure suivante de sélection a été mise en œuvre :

- Marchés de services comportant des prestations de conception à procédures formalisées avec négociation pour un bâtiment en réutilisation, selon articles : R2124-1; R2124-3; 3° du code de la commande publique
- Technique d'achat : Accord cadre de service mono attributaire avec des marchés subséquents selon article L2125-1; 1° du code de la commande publique

Il a donc été fait un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) envoyé en publication le 14/02/2020 au JOUE/BOAMP et profil acheteur du SDEA

Date limite de retour des candidatures le 25/03/2020

Date limitée repoussée au 09/04/2020 par un AAPC modificatif envoyé en publication le 20/03/2020

7 Candidatures reçues dans les délais :

- RL&ASSOCIES 69006 LYON
- ALEP ARCHITECTES 69006 LYON
- ARCHIPAT 69009 LYON
- CROISÉE d'Archi SELARL d'Architecture FÉASSON GAGNAL GOULOIS 42400 ST-CHAMOND
- AACLERMONT 63000 CLERMONT-FERRAND
- Architecture Patrimoine et Création 75116 PARIS
- ATELIER DONJERKOVIC 13001 MARSEILLE

Analyse des candidatures et choix des 4 candidats admis à présenter une offre le 15/05/2020.

Information aux 3 candidats non retenus le 18/05/2020

Envoi du dossier de consultation de concepteurs le 27/05/2020

Convocation des 4 candidats à la négociation le 26/06/2020

Retour des propositions pour le 03/07/2020

ARCHIPAT ne souhaite pas répondre à la consultation (courrier du 03/07/2020)

3 offres reçues dans les délais :

RL & Associés 69006 LYON

Croisée d'archi 42400 SAINT CHAMOND

Atelier Donjerkovic 13001 MARSEILLE

Convocation envoyée aux membres de la commission d'appel d'offres le 10/07/2020

Négociations avec les 3 candidats le 16/07/2020

Notation des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation

NOTATION

RL & Associés 69006 LYON

Note prix : 13.71 sur 30

Honoraire marché subséquent 1 : 140 900.00 € HT

Honoraire marché subséquent 2 : 1 332 642.50 € HT

Note valeur technique : 30 sur 30

Note références contextualisées : 30 sur 40

NOTE GLOBALE : 73.71 sur 100

Croisée d'archi 42400 SAINT CHAMOND

Note prix : 30 sur 30

Honoraire marché subséquent 1 : 77 000.00 € HT

Honoraire marché subséquent 2 : 585 000.00 € HT

Note valeur technique : 30 sur 30

Note références contextualisées : 30 sur 40

NOTE GLOBALE : 90 sur 100

Atelier Donjerkovic 13001 MARSEILLE

Note prix : 28.17 sur 30

Honoraire marché subséquent 1 : 99 985.00 € HT

Honoraire marché subséquent 2 : 598 124.80 € HT

Note valeur technique : 30 sur 30

Note références contextualisées : 40 sur 40

NOTE GLOBALE : 98.17 sur 100

Propositions de classement à la commission d'appel d'offres.

CLASSEMENT :

1 : **Atelier Donjerkovic 13001 MARSEILLE**

2 : **Croisée d'archi 42400 SAINT CHAMOND**

3 : **RL & Associés 69006 LYON**

Classement des offres validée par la commission d'appel d'offre le 20/07/2020 à 17h30

Attribution du contrat au groupement ayant pour mandataire :

Atelier Donjerkovic 13001 MARSEILLE

En conséquence, il invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents de :

- **DESIGNER** le cabinet Atelier DONJERKOVIC 13001 MARSEILLE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du château en campus hôtelier à LARGENTIERE pour un montant de :

Honoraire marché subséquent 1 : 99 985.00 € HT

Honoraire marché subséquent 2 : 598 124.80 € HT

Et

- **AUTORISER** le SDEA à signer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre; les marchés subséquents rattachés et toutes les pièces afférentes correspondantes pour cette opération.

**APPROBATION DU PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
(A.V.A.P.), PRESENTATION PAR M. VILVERT JEAN FRANÇOIS, ABF :**

Rétrospective faite par Monsieur VILVERT Jean François, ABF de tout le parcours de cette procédure.
Ce point sera délibéré lors du prochain conseil à venir, soit le lundi 27 juillet 2020 à 18 heures.

La séance est levée à 19 heures 30

A LARGENTIERE, le 20 juillet 2020,
La secrétaire de séance
Agnès MAIGRON.